



CONCOURS BATISSIEL 2012

PREAMBULE

Le Concours BATISSIEL favorise l'intérêt des élèves pour le secteur de la construction (bâtiments et ouvrages d'art).

Son objectif est de valoriser une approche du monde professionnel par la découverte des réalisations techniques et des métiers associés.

Ce concours apporte donc une contribution à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté, il encourage un élargissement de la culture générale des élèves.

La production collective d'une équipe d'élèves

Le concours BATISSIEL récompense la production collective d'une équipe d'élèves autour d'un sujet concernant la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage de travaux publics.

Les élèves sont récompensés pour leur démarche, le résultat et la restitution de leurs travaux.

Ces productions doivent montrer les relations entre les fonctions, les contraintes à respecter et les solutions techniques retenues.

Une attention particulière doit être portée sur les thématiques liées à la qualité environnementale des ouvrages, à la gestion des énergies, aux questions de santé et de sécurité et au choix raisonné des matériaux de construction. Les contextes historique et socio-économique seront également appréciés quand cela est possible.

Les médias numériques de communication permettent de mettre en valeur la créativité des élèves, de faire état des démarches utilisées (investigation, résolution de problèmes techniques), de développer l'expression écrite et orale et de mieux connaître les différents métiers du Bâtiment et des Travaux Publics que ce concours leur a permis de découvrir.

La production peut éventuellement être conduite avec différents partenaires (entreprises, lycée technologique, lycée professionnel, C.F.A., fabricants de matériaux...) à condition de le préciser lors de la présentation des travaux réalisés qui ne pourront pas faire l'objet d'une sous-traitance.



Une inscription dans l'une des 3 catégories du concours

La participation à ce concours favorise l'application du programme d'enseignement de la technologie.

La production collective pour BATISSIEL peut permettre de traiter une grande partie des programmes de 5ème et de 3ème. Aussi, le concours session 2012 comporte 3 catégories qui seront suivies par 3 jurys distincts.

- **Batissiel « 5ème »** : les travaux réalisés doivent être en lien direct avec le programme de technologie de cette classe (domaine d'application : « habitat et ouvrages ») ;
- **Batissiel « 3ème »** : le projet réalisé doit être en lien direct avec le programme de technologie de cette classe (domaine(s) d'application retenu(s) : « habitat et ouvrages » et/ou « confort et domotique ») ;
- **Batissiel « Professionnel »** la réalisation est menée dans le cadre d'une classe de SEGPA ou d'un enseignement du module de Découverte Professionnelle 6 heures ou d'une classe de troisième « prépa pro ».

Des sélections académiques et une finale nationale

Ce concours, doté de prix, comporte des sélections académiques et une finale nationale.

Le jury académique désigne une équipe d'élèves de chaque catégorie qui participera à la finale nationale. L'organisation de la finale nationale est prise en charge dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, la Fondation Ecole Française du Béton, la Fédération Française du Bâtiment et la Fédération Nationale des Travaux Publics.

L'organisation du jury académique est laissée à l'initiative des corps d'inspection de chaque académie en accord avec l'organisation nationale.

Si le nombre d'équipes concourant dans une catégorie donnée est trop faible, il sera demandé à certaines académies de mettre en place des sélections inter-académiques regroupant plusieurs académies.



RÈGLEMENT

Article 1 pour la catégorie « Batissiel 5^{ème} » : production attendue

Cette catégorie est ouverte pour la durée de l'année scolaire 2011-2012 à toute équipe constituée **d'élèves de cinquième**.

La production est liée au programme de technologie appliqué au domaine « Habitat et Ouvrages ». Elle comporte une présentation et une maquette illustrant des solutions techniques.

La production présentée au jury doit permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances et de compétences ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation notamment les problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, éco-conception...) dans la réalisation d'un ouvrage du B.T.P. ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des objets techniques aux besoins de la société ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par des expérimentations (matériaux, stabilité des structures...) menées lors de la réalisation d'un ouvrage du B. T. P. ;
- les modes de représentation du réel.
- les propriétés et caractéristiques des matériaux utilisés en construction ;
- les procédés de mise en œuvre des matériaux.

Chaque équipe effectue une présentation orale du travail réalisé, durant une dizaine de minutes, s'appuyant sur les supports de son choix (film, diaporama...).

Le jury appréciera en particulier :

- une prestation orale animée ;
- une réalisation collective ;
- un exposé argumenté ;
- des précisions sur les techniques de mises en œuvre (moyens de mise en forme, choix des matériaux, assemblage des composants...) ;
- des documents illustrant les démarches ;
- les références aux métiers en lien avec le B.T.P. ;
- les aspects interdisciplinaires de la production.

Cette présentation est suivie de questions posées par les membres du jury.



Article 1 pour la catégorie « Batissiel 3^{ème} » : production attendue

Cette catégorie est ouverte pour la durée de l'année scolaire 2011-2012 à toute équipe constituée **d'élèves de troisième**.

La production est liée au programme de technologie de troisième. Elle illustre un projet pluri technologique qui comporte la réalisation d'un prototype ou d'une maquette. Le domaine d'application imposé par le concours concerne « habitat et ouvrages » et/ou « confort et domotique ».

La production présentée au jury devra permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances et de compétences ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation notamment les problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, éco-conception...) dans la réalisation d'un ouvrage du B.T.P. ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des objets techniques aux besoins de la société ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par des expérimentations (choix des matériaux, stabilité des structures, choix des énergies, chaîne d'information...) menées lors de la réalisation.

Chaque équipe effectuera une présentation orale du travail réalisé, durant une dizaine de minutes, s'appuyant sur les supports de son choix (film, diaporama...).

Le jury appréciera en particulier :

- une prestation orale animée ;
- une réalisation collective ;
- un exposé argumenté ;
- le réinvestissement d'éléments des programmes de 4^{ème} et/ou 5^{ème} ;
- la cohérence de la démarche du projet ;
- des documents illustrant les étapes du projet ;
- les références aux métiers en lien avec le B.T.P. ;
- les aspects interdisciplinaires du projet.

Cette présentation est suivie de questions posées par les membres du jury.



Article 1 pour la catégorie « Batissiel PRO » : production attendue

Cette catégorie est ouverte pour la durée de l'année scolaire 2011-2012 à toute équipe constituée **d'élèves de SEGPA, EREA, 3^{ème} DP6 et 3^{ème} prépa pro.**

La production est issue d'un projet (maquette pour illustrer un ouvrage, un principe technique, ou un objet réel).

La production présentée au jury devra permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités notamment sur :

- des éléments du socle commun de connaissances et de compétences ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation notamment les problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, éco-conception...) dans la réalisation d'un ouvrage du B.T.P. ;
- l'organisation des travaux ;
- les solutions techniques mises en œuvre.

Chaque équipe effectuera une présentation orale du travail réalisé, durant une dizaine de minutes, en s'appuyant sur les supports de son choix (film, diaporama...).

Le jury appréciera en particulier :

- une prestation orale animée ;
- une réalisation collective ;
- un exposé argumenté ;
- la cohérence de la démarche ;
- des documents illustrant les étapes des différents travaux ;
- les références aux métiers en lien avec le B.T.P. ;
- les aspects interdisciplinaires de la réalisation.

Cette présentation est suivie de questions posées par les membres du jury.



Article 2 : inscriptions

La date de clôture des inscriptions pour chacune des 3 catégories est fixée au **5 décembre 2011 et la clôture définitive est fixée au 15 janvier à minuit**. Les inscriptions à ce concours se font dans un premier temps par une pré-inscription par internet à partir des liens suivants <http://batissiel.information-education.org/> ou bien sur le site du Réseau National de Ressources en Technologie <http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/> rubrique Batissiel ; sous rubrique Batissiel 2012 ; pré-inscription.

L'adresse courriel professionnelle de l'enseignant de la classe sera utilisée pour communiquer toutes les informations pédagogiques et logistiques entre l'organisation nationale et l'enseignant pour le suivi du concours.

Tout abandon en cours d'année scolaire devra être immédiatement signalé par le professeur responsable aux corps d'inspection et aux responsables de l'organisation nationale.

Article 3 : jury national

Le 6 juin 2012, un jury national auditionnera les équipes retenues par les jurys académiques pour désigner les lauréats. Le jury reste souverain dans sa décision et aucun appel ne pourra être fait. Le jury attribuera des prix et éventuellement des mentions. Les présentations orales des candidats seront publiques. Les délibérations du jury national s'effectueront à huis clos.

Article 4 : lots

Les élèves des équipes sélectionnées participant à la finale nationale recevront un lot. Chaque établissement primé en finale nationale recevra un lot.

Les lots des gagnants seront remis à leur professeur à l'issue du jury national. Aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué. Ces lots deviendront la propriété des élèves ou de l'établissement et les contraintes liées à cette propriété s'appliquent (maintenance, réparation éventuelles).

Article 5 : restrictions

L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours, notamment de modifier la nature des lots, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement

Les membres des jurys et leurs élèves ne pourront pas participer au concours.



Article 6 : responsabilités et financements

En académie, les élèves participant à ce concours mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui les assurera en conséquence.

Pour la finale nationale, le déplacement des 3 élèves et d'un accompagnateur, est pris en charge par la Fondation Ecole Française du Béton, la Fédération Française du Bâtiment et la Fédération Nationale des Travaux Publics. Les élèves et leur accompagnateur restent sous la responsabilité pédagogique et administrative de leur établissement qui les assurera en conséquence.

Article 7 : droits

Les concurrents autorisent à titre gracieux et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Les participants s'engagent à ne présenter au jury que des productions dont ils sont les auteurs et à préciser les aides extérieures (compétences des entreprises, L.T., L.P., C.F.A.) dont ils ont bénéficié.

Les professeurs responsables s'assureront que leurs élèves auront bien le droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.

Les parents des élèves mineurs doivent autoriser l'utilisation à titre gracieux des images de leur enfant qui pourront être prises à l'occasion des finales académique et nationale.

Si besoin, les enseignants pourront se procurer un imprimé nécessaire à cette autorisation auprès de l'organisation nationale.